Mais il ne suffisait pas de rédiger des adresses ni d'envoyer des délégués. Il fallait songer à payer les dépenses de ceux-ci. Un voyage en Angleterre était alors long, pénible et coûteux et il n'aurait pas été raisonnable d'en laisser peser le fardeau uniquement sur M. Charest et son compagnon. D'un autre côté, la pénurie était grande et l'argent était rare chez nos compatriotes, durant les sombres années qui suivirent la conquête. On eut recours au moyen suivant. Avant le départ de M. Montgolfier, les trois grands vicaires nommés par le chapitre pour Québec, Trois-Rivières et Montréal, MM. Briand, Perrault et Montgolfier lui-même, avaient adressé aux curés des paroisses des trois gouvernements un mandement où nous lisons ce qui suit :

" Très vigilants pasteurs,

" Nous vous donnons avis que sur les représentations qui nous auraient été faites, en la requête du 22 septembre de la présente année, par Messires Charest et Amiote, au nom et comme chargés des marguillers anciens et nouveaux de la fabrique de l'église cathédrale de Québec, qu'il aurait été arrêté de députer vers la cour d'Angleterre pour demander et poursuivre conjointement avec messires les grands vicaires de ce diocèse, lors à Londres, l'exécution du 4ème article du traité de paix concernant le libre exercice de la religion catholique selon le rite romain en Canada, aux fins des requêtes adressées à Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne par les différents gouvernements de cette colonie, mais qu'ils tenteraient vainement de faire une quête pour subvenir aux frais de la dite députation, que le temps était trop court pour se flatter de réussir avant le départ du vaisseau pour l'Europe, et que d'ailleurs les peuples avaient été pour la plupart ruinés par l'évènement de la guerre.